



N° 41/MIP/ANPP/DG/NOTE/2025

Alger, le 25 SEPT 2025

NOTE AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES

Dans le cadre du programme national de numérisation des activités réglementées de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques, nous invitons l'ensemble des directeurs techniques des établissements pharmaceutiques agréés, de fabrication, d'exploitation et d'importation de produits pharmaceutiques et/ou de dispositifs médicaux à usage de la médecine humaine à procéder à l'inscription sur la nouvelle version de la plateforme numérique, en créant un nouveau compte utilisateur via le lien indiqué ci-dessous.

Cette nouvelle version optimisée, qui porte des améliorations visant à offrir une expérience renforcée et plus fluide aux utilisateurs, sera mise en service à partir du **dimanche 28 -09-2025**.
La plateforme sera accessible via le lien suivant :

<https://etasjil.anpp.dz>

La plus grande importance est accordée pour l'application de cette note.